



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

Département
De la Côte d'or
Canton de Ladoix Serrigny

Présents : SORDET Eric, Maire
EYMANN Alain, DUBUET Nathalie, FLAJOLLET Elisabeth,

Adjoints

BOUTEILLER Martine, CAIRE Marie-Christine, MARCHETTO
Jocelyn, LAPALUS Patrick,

Absent : MARTINS Antonio,

Secrétaire de Séance : DUBUET Nathalie,

1°) Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur Le Maire a retracé les points évoqués au précédent Conseil Municipal du 12 juin 2025 :

- RD 18 : Mr EYMANN a émis une réserve sur l'article 7 du compte rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2025 « Monsieur Le Maire a informé les responsables des travaux que seuls les travaux d'enfouissement auront lieu en 2025, le reste des travaux se feront en 2026 afin d'étaler les paiements ».Mr EYMANN a pris contact auprès de Monsieur FOURNIER au SGC Nuits St Georges pour avoir un état des comptes de la Commune.
Mr EYMANN souhaite que les travaux se poursuivent en 2025. Le Conseil Municipal souhaite respecter ce qui a été décidé au moment du vote du budget, c'est-à-dire uniquement les travaux d'enfouissement réalisés par le SICECO en 2025 et le reste des travaux en 2026, étant précisé que les premières factures pour la salle multi-usages devraient être comptabilisées sur le 4^{ème} trimestres 2025.
- Les travaux de réfection de l'horloge de la Mairie auront lieu mardi 15 juillet 2025

Le Compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté.

2°) ENTRETIEN DES FOSSES

Le 1^{er} Adjoint a eu un rendez-vous avec Mr EMINET (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Dheune) afin de constater l'état des fossés.

Seul fossé protégé, le fossé côté du Monpoulain

Concernant la partie du fossé après Monsieur et Madame BERNARD et Madame DUBUET, il va être demandé aux différents riverains d'entretenir les côtés et enlever les branches. Etant précisé que le fossé est la propriété de l'Association Foncières de Tailly.

Fossé « Rue du Champ GUILLAUME » consolidé par des plantes

Berges de la rivière qui tombe, il faut la nettoyer.

Le Syndicat de la Dheune s'occupe du Monpoulain.

L'eau de ruissellement, c'est La Communauté d'Agglomération qui gère.

3°) Délibérations

- **GRAND PROJET CÔTE D'OR :** Demande du Conseil Départemental suite à l'attribution de la subvention pour la création de la salle multi-usages.
Il est demandé de soumettre au Conseil Municipal le contrat d'attribution du projet pour approbation et d'autoriser le Maire à signer ce document.
De plus, les règles de communication se sont renforcées avec le Plan Marshall, il est demandé de s'informer sur les obligations de communication
 - Les chevalets et les panneaux sont à retirer auprès de l'Agence Départementale Territoriale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents.

- **GROUPEMENT DE COMMANDE :** Location de bus avec ou sans chauffeur
Dans un souci de mutualisation des services mais aussi de rationalisation des coûts, il a été lancé une consultation en groupement de commande (Commune de Beaune coordonnateur / CCAS / CABCS) pour la location de bus avec chauffeur et la location de véhicules (minibus 9 places) sans chauffeur sur une courte durée, pour les déplacements, les sorties et les activités des membres du groupement.
Il est prévu de lancer cette consultation en 6 lots.
Aussi, il est proposé aux Communes d'adhérer à ce groupement de commandes afin de profiter des tarifs consentis aux membres signataires
En conséquence, si le conseil décide qu'il serait opportun d'adhérer à ce groupement, la commune doit donner son accord de principe.
Suite à la réunion de Conseil Municipal du 12 juin 2025, le Conseil Municipal avait émis une réserve sur l'article 8 de la convention « DISPOSITION FINANCIERE »
Il a été précisé à la Mairie que les frais liés à la procédure de passation sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et la Ville de Beaune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer la convention.

4°) SALLE MULTI-USAGES

- Une réunion aura lieu le mercredi 23 juillet 2025 à 14 h pour la programmation du début des travaux et établissement des plannings des travaux.
- Monsieur Le Maire et la secrétaire de mairie ont eu un rendez-vous avec le courtier et le représentant de la Caisse d'épargne, banque qui a communiqué la proposition de prêt la plus intéressante, afin d'obtenir des explications sur la proposition de prêt relais et avoir des informations pour la préparation du dossier.
Le mail du courtier sera adressé à Monsieur FOURNIER, Inspecteur Divisionnaire & Conseiller aux décideurs locaux à la Direction Régionale des Finances Publiques de Côte-d'Or.

5°) SECURISATION RD 18

- Des emplacements ont été définis pour la plantation d'arbres.
- L'arrêté pour la coupe d'arbres et la plantation de compensation concernant 16 arbres a été établi par le Conseil Départemental de Côte-d'Or.
- Pour la plantation d'arbres : peut-être voir avec l'entreprise qui a planté le verger ou l'Entreprise BIDALOT.
- Reprise à faire vers la passerelle
- Remise des appels d'offre : 21 juillet 2025

6°) 13 juillet

- Préparation : 10 h

7°) SAINT FIACRE

- Devis Etablissement MOREY à valider
- Préparation des papiers à distribuer pour la fête

8°) TRAVAUX

- SICECO : Finalisation des travaux d'enfouissement

9°) Questions Diverses

- Camion poubelle roule vite dans le village
- Les cannas sont très jolis

Prochain Conseil Municipal le 28 août 2025 à 18h30
